



Conflit avec les locataires

Par **Tachou**, le **03/07/2008** à **20:00**

Bonjour, rnJe suis en conflit avec mes locataires.rnrnIl y avait des problèmes dans la salle de douche.rnSuite à cela j'ai fait appels a un artisan pour un devis. Lors de cette visite les locataires me font part de leur envie d'une baignoire.rnrnJ'accepte la baignoire les travaux se terminent et là ils veulent une douche car je n'ai pas fait poser de barre de douche et de pare-baignoire.rnrnSont-ils en droit d'exiger cette douche?rnrnExiste-t-il une loi sur le nombre d'occupants au mètre carré? En effet, ils s'agit de famille recomposées et ils sont au minimum 8 à vivre dans 4 chambres. Est-ce légal?rnNe peuvent-ils pas m'attaquer pour manque de place?rnrnIls se plaignent également du du ballon d'eau chaude qui, vu la population fonctionne en permanence. Par conséquent le calcaire se forme plus vite et il commence à fuir. S'agit-il d'une mauvaise utilisation, et donc est-ce à leur frais s'ils veulent le changer.rnEst-ce vrai qu'il faut compter 60l par chambre et que le ballon devrait avoir une capacité de 240l et non 200 vu qu'il y a 4 chambres?rnrnUn grand merci pour vos réponses et vos conseils.rnrnCordialement,